

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 11 Décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCAION : 07 Décembre 2023

L'an deux mil vingt trois et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Étaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Yves BELTRAN - Fabien CAFFIER - Christian RULLIAT - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fanny CHABRAN - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Étaient absents : Frédérique BARNOUD (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Valérie DEJOUR (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Pierre DURAND (pouvoir à Christian RULLIAT)

Secrétaire de séance : Olivier AIGLON

D/2023-121

Objet de la délibération : Fixation des redevances d'occupation du domaine public 2024

Madame la Maire rappelle que par délibération du 09 décembre 2022, le Conseil Municipal a fixé comme suit le tarif des droits de place :

- =) 9.20 € par jour pour les utilisations régulières sollicitant un emplacement supérieur à 10 mètres,
- =) 8.20 € par jour, pour les emplacements réguliers, inférieurs à 10 mètres,
- =) 15.20 € pour le tarif occasionnel ;

Il est proposé de revaloriser ces tarifs pour l'année 2024 de 0.80 cts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

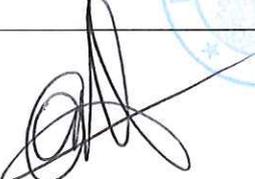
FIXE, pour l'année 2024, pour les utilisations régulières sollicitant un emplacement supérieur à 10 mètres, le tarif des droits de place à 10 € par jour.

DIT que le tarif reste fixé à 9 € par jour, pour les emplacements réguliers, inférieurs à 10 mètres,

DIT que le tarif occasionnel est fixé à 16 €.

CHARGE Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

21 DEC. 2023

Publication ou notification du :

21 DEC. 2023

Publication site internet le :

21 DEC. 2023

Affichage liste des délibérations le :

15 DEC. 2023